



VILLE DE SAINT-RAYMOND
375, rue Saint-Joseph, Saint-Raymond (Québec) G3L 1A1
Téléphone : 418 337-2202 – Télécopieur : 418 337-2203

AVIS PUBLIC

DEUXIÈME EXERCICE FINANCIER DU RÔLE D'ÉVALUATION FONCIÈRE (2021-2022-2023)

AVIS est par la présente donné que le sommaire du rôle d'évaluation foncière de la ville de Saint-Raymond, déposé au bureau de la soussignée le 13 septembre 2021, sera en vigueur pour son deuxième exercice financier, et que toute personne intéressée peut en prendre connaissance au bureau de la soussignée durant les heures d'ouverture des bureaux.

Conformément aux dispositions de l'article 74.1 de la *Loi sur la fiscalité municipale*, avis est également donné que toute personne ayant un intérêt à cet effet peut déposer, à l'égard de ce rôle, une demande de révision prévue par la section 1 du chapitre X de cette loi au motif que l'évaluateur n'a pas effectué une modification qu'il aurait dû y apporter en vertu de la loi.

Pour être recevable, une telle demande de révision doit remplir les conditions suivantes :

- ✓ être déposée au cours de l'exercice financier pendant lequel survient un événement justifiant une modification du rôle en vertu de la loi, ou au cours de l'exercice suivant;
- ✓ être déposée à la MRC de Portneuf au 185, route 138 à Cap-Santé (Québec) GOA 1L0 ou envoyée par courrier recommandé;
- ✓ être produite sur le formulaire prescrit à cette fin et disponible au bureau de la MRC de Portneuf ou sur son site Internet à l'adresse www.mrcportneuf.com;
- ✓ être accompagnée de la somme d'argent déterminée par le règlement numéro 385 de la MRC de Portneuf et applicable à l'unité d'évaluation visée par la demande

Donné le 14 septembre 2021.

La greffière,

Chantal Plamondon, OMA